

Piratage de boîte mail personnelle

Par **cibile**, le 13/01/2010 à 20:37

Bonjour,

J'ai une petite question pour les spécialistes. Mon ex petit copain lisait mes mails ma boîte mail. Je m'en suis rendue compte, j'ai changé mon mot de passe et il n'a plus d'accès. Je voudrais porter plainte mais il me dit qu'il a bien accédé à ma boîte mais qu'il n'a pas lu mes mails.

* Est ce que ma plainte a une chance d'aboutir?

* Est ce qu'il a un moyen de prouver qu'il a lu mes des mails?

* Je lui avait donné mon mot de passe quand on était ensemble, est ce que ça lui donne le droit de lire mes mails?

Merci!

cibile

Par **Marion2**, le 13/01/2010 à 21:52

Bonsoir,

Dans la mesure où vous lui avez donné votre mot de passe et s'il a lu vos mails, tant pis pour vous !

C'est vous la responsable, pas lui.

Je ne comprends pas pourquoi vous parlez de "piratage de boîte mails" puisque vous lui avez remis votre MP...

Une plainte n'aboutira jamais.

Cordialement.

Par **cibile**, le 13/01/2010 à 22:26

Bonsoir,

Je lui avait donné mon mot de passe quand on était ensemble (pour vérifier les billets de trains achetés en ligne par exemple). Mais quand on a rompu, je n'ai pas pensé à changer mon mot de passe tout de suite.

Cibile

Par **Marion2**, le **13/01/2010** à **22:34**

Re-Bonsoir,

Ce qui ne change strictement rien à ma précédente réponse.

Cordialement.

Par **cibile**, le **13/01/2010** à **23:52**

Merci pour votre réponse. Je ferai plus attention la prochaine fois.